Image



Résumé

Tous les ouvrages liés à l’éclairage public communal (poteaux, luminaires, câbles aériens et enterrés) appartiennent à la commune qui en a remis la gestion à une société extérieure.

Body

La ville, en lien avec cette société, gère donc l’ensemble de l’aménagement, entretien, maintenance, rénovation des réseaux d'éclairage public et des illuminations festives de fin d’année sur l'ensemble du territoire de la ville (hors zones d’activités qui sont sous la gestion de la Communauté d’agglomération du Val Parisis).Notre bailleur réalise des tournées afin de détecter d’éventuelles anomalies sur le réseau :

- Les tournées nocturnes, dites préventives en vue de détecter les pannes et dysfonctionnements du parc, ont lieu toutes les trois semaines.
- Les tournées diurnes dites de maintenance curative ont, quant à elle, lieu chaque semaine. Elles ont pour objectif de corriger les défaillances des

équipements en cours d’utilisation.

En dehors de ces interventions programmées, la société intervient sur les signalements des administrés.

Une fois qu’une panne est signalée et que la source est identifiée, il faut plusieurs heures pour réparer même provisoirement le réseau d’éclairage public. Les techniciens interviennent en journée, le plus souvent dès le lendemain du signalement de l’anomalie et tous les moyens sont mis en œuvre pour réparer la panne au plus vite. C’est pourquoi il n’est pas impossible de voir ici et là des candélabres allumés en journée : les techniciens font des essais.

Ce n’est donc pas un dysfonctionnement ou de mauvais réglages, mais des tests avant la remise en marche automatique le soir venu.

En effet, selon le type de panne, il est impossible d’intervenir la nuit, cela ne fera que rallonger la durée de réparations et rendrait l’intervention plus dangereuse.

Extinction de l’éclairage public en cœur de nuit depuis le 1er juillet 2022

Afin de limiter les consommations énergétiques et de contribuer à la préservation de l’environnement, la communauté d’agglomération Val Parisis expérimente, depuis le 1er juillet 2022, **l’extinction totale de l’éclairage public en cœur de nuit de 1h45 à 4h45** sur les 11 communes pour lesquelles elle gère ce service.

Au Plessis-Bouchard, tous les ouvrages liés à l’éclairage public appartiennent à la commune qui en a remis la gestion à la société CITÉOS, mais dans un souci de cohérence territoriale, la ville applique de manière simultanée le même dispositif aux mêmes heures.

Pourquoi éteindre l’éclairage une partie de la nuit ?

L'éclairage public pèse lourd dans les dépenses énergétiques de la communauté d’agglomération : en 2021, la facture s’élevait à 1,98 million.

La flambée actuelle des tarifs de l'énergie avec une hausse du prix du kWh frappe Val Parisis qui ne bénéficie pas, tout comme les autres collectivités, du bouclier tarifaire appliqué aux particuliers. **Une coupure nocturne de 3h30 va permettre de réduire la consommation d'énergie jusqu'à 26%.**

Cette mesure traduit également l'ambition environnementale de la ville visant la réduction de l'impact de son parc lumineux sur la biodiversité nocturne. L'extinction de l'éclairage public pendant une partie de la nuit permet d'intensifier la démarche de trame noire au niveau de la communauté d'agglomération, démarche qui préserve de fait les espèces les plus sensibles à la pollution lumineuse.

Contact

Comment signaler une panne d'éclairage public ?

- Par mail à services.techniques@leplessis.bouchard.fr en précisant la rue et le type de panne (toute la rue en panne, lampe éteinte en permanence, lampe clignotante, lampe cassée, etc.).
- Par téléphone auprès des services techniques de la ville : 01 34 13 71 39

Après avoir reçu votre signalement, nous faisons remonter l'information à la société en charge de la maintenance dans les plus brefs délais.

PDF

- Facebook share
-